

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT****N ° 1636**présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 56**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« prenantes, »,

insérer les mots :

« notamment les chambres d'agriculture, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet article étant d'élaborer une stratégie nationale des aires protégées, il convient d'associer à ce travail le réseau des Chambres d'agriculture qui ont une fine connaissance des territoires.